

360 BUSINESS

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000.00 euros

Siège social : .5 rue des grenadiers 97470 Saint Benoit

981 333 008 R.C.S. Saint Denis de la Réunion

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés

du 7 janvier 2026

Le neuf janvier deux mille vingt-six, à dix heures au siège social sis 5 rue des grenadiers 97470 Saint Benoit

L'associé unique et gérant de la SARL BUSINESS 360 au capital de 1 000.00 euros, 981 333 008 R.C.S. Saint Denis de la Réunion, a tenu l'assemblée générale extraordinaire.

Monsieur Teddy SORRES, associé unique et gérant préside l'assemblée.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : changement de l'objet social de la société.

La délibération est ensuite déclarée ouverte.

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui devient le conseil et l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion et le service de conseil fiscal aux entreprises, au lieu de l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.

L'associé unique adopte cette résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée décide par conséquent que l'article 2 des statuts relatif à l'objet social est rédigé ainsi : « La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

- l'assistance opérationnelle apportés à des entreprises et autres organisations sur des questions de gestion dont notamment la planification d'entreprise stratégique et organisationnelle, la reconfiguration de processus, la gestion du changement, la réduction des coûts et d'autres questions financières ;

TS

- le service de conseil fiscal aux entreprises et préparation de déclarations pour tous types de taxes ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. »

L'associé unique adopte cette résolution.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures 15.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Saint Benoit, le 7 janvier 2026

Signature du Président

Teddy SORRES